



**ATELIER DE LANCEMENT  
ET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES  
AU NIVEAU REGIONAL  
PROJET : « ÉVALUATION DES IMPACTS DES POLITIQUES LIEES  
AU COMMERCE SUR LA BIODIVERSITE  
CAS DE LA FILIERE CREVETTIERE A MADAGASCAR »**

**RAPPORT D'ATELIER**

**MAHAJANGA, 12 et 13 Septembre 2007**

## REMERCIEMENTS

L'Atelier de lancement et de renforcement de capacités sur le projet « Evaluation des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité. Cas de la filière crevettière à Madagascar » tenu à l'Hôtel *'le Tropicana'* à Mahajanga, Région de BOENY, le 12 et 13 Septembre 2007, a été réalisé avec succès, grâce à la contribution efficace et effective des institutions suivantes :

- le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ;
- le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
- le Ministère de l'Environnement et des Eaux & Forêts (MINENVEEF) ;
- le Ministère de l'Economie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce (MEPSPC) ;
- la Direction Régionale pour le Développement Rural de Mahajanga (DRDR)
- le Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar (GAPCM)
- la Société Malgache d'Aquaculture (SOMAQUA)
- le Programme National de Recherche Crevettière (PNRC)
- les Universités de Mahajanga et d'Antananarivo (MENRS), particulièrement :
  - la Faculté des Sciences de l'Université de Mahajanga
  - le Département des Eaux et Forêts de l'ESSA

A qui nous tenons à adresser nos vifs remerciements.



# SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	ii
1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS .....	1
▪ Contexte général.....	1
▪ Objectifs .....	1
2. METHODOLOGIE.....	2
▪ Préparation de l’atelier .....	2
▪ Déroulement de l’atelier.....	4
3. ANALYSES ET SYNTHESSES DE L’ATELIER.....	6
▪ Etat des lieux de l’aquaculture industrielle de crevettes dans la région de Boeny .....	6
▪ Modes d’élevage de crevettes et sources d’impacts.....	6
▪ Les normes de qualité et les mesures sanitaires .....	7
▪ Les cadres juridiques et institutionnels de l’aquaculture de crevettes.....	7
▪ Synthèse des présentations .....	8
▪ Synthèse des travaux de groupe .....	8
4. CONCLUSION GENERALE.....	8

## LISTE DES ABREVIATIONS

ACP	: Afrique, Caraïbes et Pacifique
BM	: Banque Mondiale
CI	: Conservation Internationale
CNRE	: Centre National de la Recherche pour l'Environnement
CDCC	: Centre de Développement de la Culture des Crevettes
CITES	: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CND	: Comité National Directeur
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
DDR	: Direction pour le Développement Rural
DPRH	: Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques
DRDR	: Direction Régionale pour le Développement Rural
EIE	: Etude d'Impact Environnemental
EPAS	: Economics Partnerships Agreements
ESSA	: Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques
FAO	: Food And Agriculture Organization
FOFIFA	: Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural
GAPCM	: Groupement des Aquaculteurs et Pêcheurs de Crevettes de Madagascar
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MEPSPC	: Ministère de l'Economie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce
MINENVEF	: MINistère de l'ENVironnement des Eaux et Forêts
OMC	: Organisation Mondiale du commerce
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
PNRC	: Programme National de Recherche crevette
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PwC	: Price Waterhouse Coopers
SADC	: Southern African Development Community
SAGE	: Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement
SPRH	: Service de Pêche et des Ressources Halieutiques
UNEP/PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UPDR	: Unité de Politique pour le Développement Rural
WCS	: Wildlife Conservation Society
WRM	: World Rainforest Movement
WWF	: World Wide Fund

## 1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS

### ▪ Contexte général

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a lancé en juillet 2005, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), une initiative ayant pour objectifs : a) de renforcer les capacités de six pays de la zone Afrique, Caraïbes et Pacifiques (ACP), b) d'évaluer, et c) d'élaborer des politiques visant à promouvoir les impacts positifs du commerce agricole sur la biodiversité, tout en minimisant les effets négatifs.

Ayant été parmi les six pays de l'ACP bénéficiaires de cette initiative du PNUE, Madagascar réalise actuellement un projet qui s'intitule : « Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité. Cas de la filière crevette à Madagascar ».

Madagascar dispose d'une diversité biologique riche aussi bien au niveau des espèces que des écosystèmes. L'écosystème des mangroves constitue des habitats naturels abritant plusieurs espèces halieutiques, dont l'espèce endogène *Peneaus monodon*. Malheureusement, les forêts de palétuviers font l'objet d'une importante dégradation, résultat de la pauvreté rurale et de l'utilisation non durable des ressources.

98% des mangroves de Madagascar sont localisées sur la côte Ouest et occupent une superficie d'environ 330 000 hectares. Avec les tannes, elles constituent des zones de prédilection pour l'aquaculture de crevettes. Actuellement, il est répertorié 7 fermes aquacoles étendues sur 2 250 ha [25 ha à 700 ha] avec une production de 8 000 tonnes de crevettes (source : DPRH, 2007).

L'aquaculture de crevettes contribue dans une large part à l'économie nationale, car elle offre de grandes possibilités de rentrées de devises et améliore la balance commerciale du pays, mais son développement a également des impacts sur l'environnement, sur la filière et sur l'organisation sociale.

Dans le cadre de ce projet, la Région de Boeny a été choisie comme zone d'études, du fait que l'activité d'aquaculture industrielle de crevettes y est très développée. Située dans la partie occidentale de Madagascar, étant ouverte sur le Canal de Mozambique, la région occupe 25,6% de la superficie de l'Ile. Parmi la diversité de formations végétales, les mangroves occupent une superficie de 72 000 ha (WRM, 1989), où sont installées 5 fermes aquacoles : AQUALMA, CDCC, SOMAQUA, AQUAMAS et AQUABIO (SPRH Boeny, 2007) assurant une production de plus de 600 tonnes de crevettes par an.

### ▪ Objectifs

L'objectif principal du projet est d'effectuer une évaluation intégrée des impacts économiques, sociaux et environnementaux des politiques liées au commerce sur l'aquaculture de crevettes à Madagascar. Les forces directrices à évaluer concernent notamment les barrières et les mesures commerciales non tarifaires (normes de qualité [écolabels], mesures sanitaires, licence, taxes).

Par ailleurs, cette évaluation se fera dans le cadre des politiques commerciales régionales et multilatérales existantes [(Code de conduite pour une aquaculture responsable (2001), Stratégie de développement durable (2005), Stratégie de coopération et Programme indicatif signée avec l'Union européenne et Madagascar (2002-2007)] qui ont un impact sur le développement du secteur de l'aquaculture de crevettes à Madagascar et/ou qui sont à déterminer selon leurs priorités.

L'évaluation sera effectuée au niveau des fermes aquacoles de la région du Boeny, au Nord-Ouest de Madagascar.

Subséquentement, les objectifs spécifiques du projet consistent à : (1) renforcer les capacités des institutions nationales en évaluation intégrée, (2) établir un état des lieux du secteur aquaculture de crevettes (écologie, stocks, filière, etc.), (3) réaliser l'analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux de la politique commerciale nationale du secteur 'crevette d'aquaculture', (4) développer une politique intégrée pour le développement durable de la filière. Le projet implique plusieurs groupes cibles et devrait contribuer à promouvoir la mise en place de politiques commerciales coordonnées et intégrées qui prennent en compte les relations entre les intérêts commerciaux, sociaux et environnementaux.

## **2. METHODOLOGIE**

Ce rapport se cadre dans l'atteinte de l'objectif spécifique (1) qui consiste à ***renforcer les capacités des institutions nationales en évaluation intégrée.***

Ainsi, des ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes sont à effectuer. Ces ateliers sont organisés à différents niveaux : national et régional. Le premier atelier [au niveau national], a été déjà réalisé à Antananarivo, du 11 au 13 mai 2007, et le second est prévu se faire au niveau régional.

Après concertation avec les différentes parties (PNUE, CND, MAEP et ESSA Forêts), il est décidé que l'atelier régional sera organisé dans la région de Boeny, à Mahajanga et va durer deux journées.

Le premier jour sera consacré au lancement du projet au niveau régional et au renforcement des capacités locales. Le deuxième jour est destiné aux illustrations pratiques à travers des visites sur terrain.

### **▪ Préparation de l'atelier**

Des réunions de préparation (*Annexe 1*) ont été organisées avec les équipes du Service de l'Environnement du MAEP, les équipes du Département Eaux & Forêts de l'ESSA et les membres du Comité National Directeur (CND) pour discuter et décider sur les différents aspects liés à l'organisation (tenue de l'atelier, invités, participants, logistique, etc.) de l'atelier régional ainsi que celui de renforcement de capacités.

### *Date et lieu de tenue*

Comme avec l'Atelier national, le critère de choix de la date de l'atelier repose notamment sur la disponibilité des membres du CND, les représentants des Ministères. Quant au lieu, il a été choisi au centre de la ville de Mahajanga.

### *Elaboration des listes des participants et des intervenants (Annexes 2 et 3).*

Les listes des participants et des intervenants ont été établies sur la base du budget alloué, et sur la diversification des participants. Ainsi, il est décidé que les participants sont estimés au nombre 30 pour le lancement et ils seront réduits à une vingtaine pour l'atelier de renforcement des capacités.

Les participants sont représentés à l'échelle centrale et régionale par les institutions suivantes :

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche [MAEP],
- Le Ministère de l'Environnement, des Eaux & Forêts [MINENVEF],
- Le Ministère de l'Economie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce [MEPSPC],
- La Région de Boeny
- Le Groupement des Aquaculteurs et des Pêcheurs de Crevettes de Madagascar [GAPCM],
- Les Universités nationales (Antananarivo, Mahajanga) [MENRS].

### *Le programme d'atelier (Annexe 4)*

La première demi-journée est consacrée au lancement du projet, au niveau régional. Des présentations générales sur le PNUE, sur le projet en cours ainsi que sur l'état des lieux de l'aquaculture industrielle de crevettes dans la région de Boeny, sont ainsi à l'affiche.

L'après-midi est réservé au renforcement des capacités au niveau régional, qui est notamment axé sur : a) la présentation des méthodes d'évaluation intégrée des impacts, établi par PNUE, b) les approches nationales d'études d'impacts environnementaux [EIE], c) la présentation de la méthodologie à adopter par l'Institution de Recherche dans le cadre du projet, et d) des exercices d'application.

Pour illustrer les présentations théoriques, deux visites ont été programmées pour la deuxième journée : une, dans une ferme artisanale (en phase de construction) [en collaboration avec l'Université de Mahajanga], et une autre, dans une société aquacole industrielle SOMAQUA.

### *Organisation logistique de l'atelier*

Compte tenu de l'éloignement du lieu (à environ 560 km de la capitale), le déplacement et l'hébergement des participants hors province, ont été pris en charge par le projet. Des indemnités ont été versées également aux participants pour assurer leur restauration.

Lors de l'atelier, un *kit* (contenant le programme, une note de présentation, une brochure PNUE, des feuilles pour la prise des notes, un stylo) a été également préparé pour être remis à chaque participant.

## ▪ **Déroulement de l'atelier**

### ***Journée 1 :***

#### **Matinée : Atelier de lancement**

L'atelier régional a commencé avec les discours de bienvenue et d'ouverture, prononcés respectivement par Monsieur le Président du Comité National Directeur (*Annexe 5*), par Monsieur le Directeur de la Pêche et des Ressources Halieutiques et par Madame le Représentant de la Direction du Développement Rural.

Suite à la série de discours, des présentations ont exposé : a) l'initiative globale du PNUE, b) le projet en cours (Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité. Cas de la filière crevettière à Madagascar), c) la crevetticulture industrielle dans la région avec ses impacts potentiels sur la biodiversité, et d) le commerce et l'environnement.

Une session de questions réponses a clôturé la matinée.

#### **Après-midi: Atelier de renforcement des capacités**

L'atelier dédié au renforcement des capacités des parties prenantes locales est axé notamment sur l'information et le partage des connaissances sur les méthodes d'évaluation intégrée. A cet effet, les thèmes développés dans les exposés concernent : a) la méthode d'évaluation intégrée selon PNUE [approche au niveau international], b) les Etudes d'Impacts Environnementaux [approche au niveau national], et c) l'approche méthodologique élaborée par l'Institution de recherche, qui tient en compte à la fois des méthodes internationales et nationales.

Et, pour mieux appréhender ces méthodes, des exercices d'applications relatives au cadrage conceptuel [Etape B du PNUE, Scoping de l'ONE] sur la crevetticulture industrielle dans la région, ont été initiés. Cette étape est choisie précisément car c'est à ce niveau que sont identifiés les différents problèmes liés aux activités aquacoles [Social, Environnemental et Economique] et les objectifs qui en découlent.

Le discours de Monsieur le Directeur de la Pêche et des Ressources Halieutiques a clôturé l'Atelier régional.

### ***Journée 2 : Visites sur terrain***

L'objectif global des visites consiste à appréhender les réalités sur terrain en matière de crevetticulture et particulièrement les zones d'activités [tannes et mangroves], les bassins aquacoles [superficie et aménagement] et les activités proprement dites. Ainsi, deux sites ont été visités : un site appartenant à une association paysanne dont le bassin est encore en phase de construction, et un site de production industrielle : SOMAQUA.

Ces visites ont pu être réalisées avec la collaboration étroite de Messieurs RANDRIAMIARISOA [SPRH Boeny], Harijaona RANDRIANASOLO [Directeur Adjoint SOMAQUA], Danilo REYES [Directeur de SOMAQUA] et toute l'équipe du GAPCM.



**Illustrations des présentations et des visites sur terrain**

### 3. ANALYSES ET SYNTHÈSES DE L'ATELIER

Les points saillants issus de cet atelier régional concernent notamment :

- l'état des lieux de la crevetticulture dans la région de Boeny ;
- les modes d'élevage et les sources d'impacts dans la région ;
- les normes de qualité et mesures sanitaires ;
- les cadres juridiques et institutionnels de l'aquaculture de crevettes.

#### ▪ **Etat des lieux de l'aquaculture industrielle de crevettes dans la région de Boeny**

L'aménagement aquacole de crevettes se fait exclusivement sur les tannes. A défaut, il est établi dans les mangroves dégradées à un taux ne dépassant pas 10% de mangroves comprises dans la surface d'emprise de la ferme. La conservation des mangroves s'avère néanmoins une priorité afin de préserver la diversité biologique de cet écosystème.

Dans la région de Boeny, 3 sociétés s'attellent à l'aquaculture industrielle de crevettes. Il s'agit de AQUALMA, AQUAMAS et SOMAQUA, qui adoptent un système d'élevage semi-intensif.

- AQUALMA se trouve dans la baie de Mahajamba. Elle dispose d'une ferme et d'une usine de conditionnement. Le site d'élevage couvre une superficie de 3 800 ha.
- AQUAMAS est située dans la baie de Baly, à Soalala. Elle dispose d'une écloserie, d'une ferme et d'une unité de conditionnement avec une production de 900 à 1 200 tonnes par an. Le site aquacole couvre une superficie de 235 ha.
- SOMAQUA est sise à Boanamary. Elle dispose d'une écloserie et d'une ferme d'environ 235 ha. La production annuelle est estimée à 600 tonnes avec 2 cycles de production.

#### ▪ **Modes d'élevage de crevettes et sources d'impacts**

##### □ Zone d'élevage

La question qui s'est posée durant les discussions concerne surtout les zones d'aquaculture. Effectivement, on dit souvent que cette activité s'effectue au niveau des mangroves. Il est alors expliqué que l'aquaculture de crevettes se fait généralement dans les tannes et non à l'intérieur des mangroves.

De plus, la loi 2001-020 stipule que « *La construction des bassins d'aquaculture de crevettes ne doit, en aucun cas, entraîner la destruction de plus de 10 % de mangroves comprises dans la surface d'emprise de la ferme* » et selon le décret MECIE (2004), une étude d'impact environnemental (EIE) doit être impérativement effectuée avant la mise en valeur même de la zone.

##### □ Type de pêche

La pêche électrique, opérée dans certaines zones provoque des impacts très graves sur la biodiversité car elle conduit à un massacre des poissons, toutes espèces confondues.

### ▪ **Les normes de qualité et les mesures sanitaires**

Les crevettes de Madagascar sont réputées de qualité supérieure du fait de leur état sanitaire (exempt de virus), et de leur méthode et système d'élevage, entre autres.

Pour maintenir cette réputation, certaines mesures sont préconisées au niveau de l'élevage contre les maladies virulentes et la qualité des crevettes. Ces précautions se résument ainsi : a) nourrir les crevettes d'une alimentation de qualité et réglementée pour réduire les déchets, b) respecter la capacité de charge d'un bassin aquacole à raison de 4 à 20 individus par m<sup>2</sup>, c) traiter les sédiments pour éviter la pollution, et d) respecter le cahier de charge et e) régulariser les contrôles sanitaires.

En effet, le non respect de la capacité écologique de l'écosystème constitue également une source importante d'impacts.

#### □ Traitement des déchets

Le fait de nourrir les crevettes dans les bassins constitue une menace pour les espèces. Jusqu'à maintenant, les scientifiques n'ont pas encore pu évaluer la ration exacte d'un individu de cette espèce. En effet, l'appétit d'un individu varie en fonction, entre autres, des paramètres physico-chimiques de l'eau dont sa température, sa turbidité, son taux de salinité et d'oxygène dissous. De ce fait, des excès alimentaires sont souvent rencontrés surtout lorsque les crevettes sont nourries à la volée. Conséquemment, le reste des aliments se transforme en sédiments qui s'entassent au fond du bassin et entraînent une pollution du bassin.

Cependant, la qualité d'usage du produit et la limitation de ses impacts environnementaux sont la garantie pour la conquête du marché international qu'est l'écolabel. Pour minimiser les impacts environnementaux de cette activité, il est proposé de curer des bassins après chaque année d'élevage. Dans le cas d'une société aquacole à Madagascar, par exemple, cette société traite les déchets avant de les jeter mais cette opération est assez onéreuse et peuvent engendrer d'autres impacts, dont l'infiltration des sédiments au niveau de la nappe phréatique.

Pour le cas de Madagascar, même avec une densité très faible, certaines sociétés pratiquent des expérimentations (*feed trial*) dans des bassins d'essais afin de maîtriser la quantité de granulés à distribuer.

### ▪ **Les cadres juridiques et institutionnels de l'aquaculture de crevettes**

Dans cette activité, les réglementations internationales au niveau de OMC, COMESA et SADC sont de rigueur. Néanmoins, pour pouvoir accéder au marché international, plusieurs outils et réglementations au niveau national devront être considérés, entre autres : a) le schéma d'aménagement de l'aquaculture de crevettes à Madagascar, b) le code de conduite pour une crevetticulture responsable, c) la loi 2001-020 fixant les dispositions pour un développement durable de l'aquaculture de crevette, d) le décret MECIE et e) la validation en cours des principes et critères par le GAPCM et le WWF en vue d'une écocertification.

Les textes réglementaires relatifs à la pêche et à l'aquaculture de crevettes doivent également faire objet d'actualisation et nécessitent une intégration des dimensions nationale et régionale.

Au niveau régional, il n'y a pas de réglementation bien précise ; ce qui doit être élaborée incessamment par les trois ministères concernés à savoir MAEP, MEPSPC et MINENVEF.

#### ▪ **Synthèses des présentations**

A la fin de l'atelier, des CD Rom contenant toutes les présentations ont été distribués aux participants (*Annexe 6*).

#### ▪ **Synthèses des travaux de groupe** (*Annexes 7 et 8*)

En général, les exercices lors des travaux de groupe ont permis aux participants de :

- s'initier à la méthodologie préconisée dans le cadre d'une évaluation intégrée des impacts,
- identifier les problèmes sociaux, environnementaux et économiques liés à la crevetticulture industrielle au niveau régional,
- déterminer les liens existants entre les différents problèmes définis,
- analyser les impacts de l'activité 'crevetticulture industrielle' sur la biodiversité, sur les services fournis par l'écosystème et sur le bien être de l'homme.

#### **4. CONCLUSION GENERALE**

L'atelier régional a permis d'acquérir les notions spécifiques sur le secteur 'aquaculture industrielle de crevettes', au niveau régional (dans la région de Boeny), où sont groupées la plupart des grandes sociétés. En fait, il a pu apporter des informations plus précises sur le fonctionnement et le système d'élevage, sur la problématique relative à l'environnement, à l'économie et au social, ainsi que sur le commerce aux niveaux international et national. Les visites sur terrain ont conforté les idées acquises et ont illustré certaines réalités du secteur.

Par ailleurs, la participation effective des initiés dans le secteur (opérateurs économiques, services décentralisés, chercheurs, etc.) a rendu l'Atelier régional très informatif et enrichissant.

Les problèmes de l'aquaculture relatifs aux aspects social, environnemental et économique dans la région ont pu être cernés à travers les expériences des opérateurs et des services oeuvrant dans l'aquaculture industrielle de crevettes. Simultanément, des alternatives ont été proposées dans un objectif de développement durable et de conservation de la diversité biologique. Les exercices d'application ont permis, en outre, aux participants d'être avisés sur la méthodologie d'évaluation intégrée des impacts, aussi bien dans un cadre international qu'à un niveau national, voire régional.

Au terme de l'atelier et pour la suite du projet, il est recommandé, entre autres, de :

- a) mettre en place une plate-forme de concertation interministérielle [MESPCP, MINENVEF et MAEP] relative à la filière crevetticulture,

- b) instaurer une autorité sanitaire scientifique au niveau de l'Océan Indien,
- c) effectuer une révision et une actualisation des textes réglementaires relatifs à la pêche et à l'aquaculture,
- d) identifier et préciser les normes de qualité.

En dépit de l'insuffisance du temps imparti à l'atelier de renforcement des capacités, les participants ont exprimé leur reconnaissance à l'équipe d'organisation, d'avoir pu acquérir les diverses méthodes d'évaluation intégrée au niveau international et national et pensent encore à approfondir leurs connaissances à travers les diverses présentations des intervenants sur le CD Rom.

Par ailleurs, l'équipe des parties prenantes sur place a confirmé son appui et sa collaboration à la réalisation de l'Evaluation Intégrée des Impacts dans la région.

Pour la suite du projet, il est prévu d'effectuer l'analyse diagnostic de la filière crevette qui sera effectuée par l'Institution de Recherche.

\*\*\*\* § \*\*\*\*

## **ANNEXES**

ANNEXE 1 : UN EXEMPLAIRE DE PROCES VERBAL DE REUNION DE PREPARATION DE L'ATELIER

ANNEXE 2 : LISTE DES INVITES ET DES PARTICIPANTS

ANNEXE 3 : LISTE DES INTERVENANTS

ANNEXE 4 : PROGRAMME DE L'ATELIER

ANNEXE 5 : EXTRAIT DE DISCOURS

ANNEXE 6 : KIT D'ATELIER

ANNEXE 7 : ORIENTATIONS DES TRAVAUX DE GROUPE SUR LE CADRE CONCEPTUEL

ANNEXE 8 : RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE SUR LE CADRE CONCEPTUEL

## **ANNEXE 1 : Un exemplaire de PV de réunion de préparation de l'atelier**

### **PROCES VERBAL DE REUNION DU 31 Juillet 2007**

**Lieu :** Salle de Réunion de ESSA-Forêts

**Participants :**

CND : M. RAFOMANANA Georges  
M. RASOLONIRIANA Rindra  
Mme RAZANASETA Joséphine  
Mme RASOLONJATOVO Alice.

Point Focal : Mme RAOZIVELOMANANA Veromanitra  
Mme RAZANATSOA Paulette  
Mme ANDRIAMAHAZO Michelle.

Institution de Recherche : Mme RAJOELISON L. Gabrielle  
M. RAKOTO RATSIMBA Harifidy  
M. RAMAROSANDRATANA Aro Vonjy  
M. FARATIANA Tsihoara Eugène.

**Ordre de jour :**

- Présentation de la méthodologie d'évaluation intégrée à adopter par l'Institution de Recherche
- Présentation du manuel de suivi par le Point Focal
- Divers

**Début de séance :** 14h 35mn

En préalable, le Président de séance M. RAFOMANANA a salué tous les participants et a procédé à l'ouverture de la réunion. Il les a invités par la suite à aborder les différents points de l'ordre du jour pour commentaires et validation.

#### **1. Présentation de la méthodologie d'évaluation intégrée à adopter**

La méthodologie à adopter pour l'évaluation intégrée a été présentée par M. Harifidy RAKOTO RATSIMBA de l'Institution de recherche.

Il a été signalé que la méthodologie a été élaborée en se référant à la démarche du PNUE au niveau international et à celle de l'ONE au niveau national. Les méthodes appliquées par ces organismes réputés par leurs expériences ont été prises en compte pour faire ressortir une méthodologie universelle et adaptée au contexte national.

### ***Discussions et Recommandations***

Mme Joséphine RAZANASETA a réitéré que la méthodologie a été complète et devrait être efficace car elle émane de la compilation des expériences des organismes bien rodés en la matière.

M. Rindra RASOLONIRINA a fait savoir que la présentation a été à la fois cohérente et instructive.

Mme Michèle ANDRIAMAHAZO a demandé si ce ne serait nécessaire de considérer les textes sur la pêche et l'aquaculture à Madagascar, dans le contexte de l'étude.

M. RAFOMANANA a apporté des remarques et précisions sur :

- la nécessité d'introduire dans les bases de départ de la méthodologie les textes sur la pêche et l'aquaculture à Madagascar;
- l'attention sur l'utilisation des termes en matière de pêche et d'aquaculture, il faudrait faire sortir les termes adéquats à l'exemple de la pêche crevette et de l'aquaculture crevette;
- la définition de ce qu'on entend par approche régionale pour éviter la confusion;
- la priorité nationale : l'approche sur l'aquaculture industrielle est à suggérer par rapport à l'aquaculture artisanale pour ne pas remettre en cause les textes déjà émis, ainsi que le cadre de la recherche;
- l'importance du projet dans le sens que les EIE par les différents acteurs de la filière seront considérés et remis en cause.

## **2. Présentation du manuel de suivi**

La proposition de manuel de suivi a été exposée par Mme RAOZIVELOMANANA Veromanitra, Point Focal du projet.

Il a été rappelé en premier lieu, les rôles et responsabilités de chaque entité au sein du projet. L'utilité du manuel a été par la suite expliquée. Le cadre de suivi se référerait au chronogramme du projet. Et l'élaboration d'un cadre logique correspondant aux différentes étapes du projet accepté par PNUE a été envisagée.

### ***Discussions et Recommandations***

Mme Gabrielle RAJOELISON a demandé s'il s'agissait d'un manuel de suivi pour l'ensemble du projet ou seulement pour la méthodologie. Et à elle de continuer qu'un système de suivi et un concept d'évaluation devraient être établis clairement et en complément.

A l'unanimité la proposition a été retenue et que le suivi porterait sur l'ensemble du projet. De ce fait, l'entité Point Focal a été chargée de faire sortir un draft de manuel de suivi beaucoup plus clair et précis. L'approbation de celui-ci se ferait par lecture tournante et le 15 Août serait la date d'envoi de la proposition au PNUE.

Mme Veromanitra RAOZIVELOMANANA a soulevé le fait que le CND ait été également intégré dans le programme de suivi du projet. A l'unanimité la remarque a été considérée et que le CND bénéficierait à part égale du budget prévu à cet effet.

### 3. Divers

- Une note de procédure a été établie d'une manière collégiale et lue par le président. Cette note clarifie et précise les attributions des différentes entités tout au long du projet. La proposition a été unanimement approuvée et les responsables de chaque entité devraient apposer leurs signatures sur la note pour la valider.
- L'atelier prévu dans la région du Boeny a été fixé dans la semaine du 10 au 16 Septembre 2007 incluant la préparation et les voyages.
- 3 sites ont été définis pour focaliser les études sur l'évaluation intégrée, entre autres : l'AQUALMA à Mahajamba, le SOMAQUA à Boanamaray et l'AQUAMAS à Soalala.

Plus rien n'étant à l'ordre de jour, la séance est levée à 16h 40mn.

Le Secrétaire de séance

FARATIANA Tsihoara Eugène

**ANNEXE 2 : Liste des invités et des participants**

<b>N°</b>	<b>NOMS</b>	<b>Institution</b>
<b>REPRESENTANT D'ANTANANARIVO</b>		
01	RANDIMBIHARIMANANA Etienne	MAEP
02	RATOHARIJAONA S.	MAEP
03	RAOZIVELOMANANA Veromanitra	MAEP
04	RAZANATSOA Paulette	MAEP
05	ANDRIAMAHAZO Michelle	MAEP
06	RASAMOELIARISOA Voloniaina	MAEP
07	RASOLONJATOVO Norosoa Alice	MAEP
08	RAZANASETA Joséphine	MEPSPC
09	RAHARIMANIRAKA Lydie	MINENVEF
10	RASOLONIRIANA Rindra	GAPCM
11	RAFOMANANA Georges	ESSA-Forêts
12	RAJOELISON Lalanirina Gabrielle	ESSA-Forêts
13	RABENILALANA Fetra Mihajamanana	ESSA-Forêts
14	RAMAROSANDRATANA Aro Vonjy	ESSA-Forêts
15	RAKOTO RATSIMBA Harifidy	ESSA-Forêts
16	FARATIANA Tsihoara Eugène	ESSA-Forêts
<b>REPRESENTANT REGIONAL DE BOENY</b>		
17	RAHARIMANGA Hajasoa	DDR
18	LANANA Irène Clarisse	DREPSPC
19	RANDRIAMIARISOA	SRPRH/DRDR
20	RAKOTOARIZAKA Christian Norbert	SRPRH/DRDR
21	ANDRIAMIZARA Christophe André	PNRC
22	RANDRIANASOLO Harijaona	SOMAQUA
23	RABEHARISOA Jeannot	DRDR
24	RAVAONASOLO Marcelline	CDCC/GAPCM
25	RAZAFINDRAKOTO	DRDR
26	ANDRIAMANDROSO Olivier	CIREEF
27	RAJAONARIVELO Maminirina	Université de Mahajanga
28	RANDRIAMIALY Jean Dominique	Université de Mahajanga

### ANNEXE 3 : Liste des intervenants

N°	NOMS	Institution
1	Monsieur RANDIMBIHARIMANANA Etienne	MAEP
2	Madame RAHARIMANGA Hajaso	DDR
3	Madame RAOZIVELOMANANA Veromanitra	MAEP
4	Madame RAZANATSOA Paulette	MAEP
5	Madame ANDRIAMAHAZO Michelle	MAEP
7	Madame RAZANASETA Joséphine	MEPSPC
8	Monsieur RASOLONIRIANA Rindra	GAPCM
9	Monsieur RANDRIAMIARISOA	SRPRH/DRDR
10	Monsieur RAFOMANANA Georges	CND, ESSA
11	Madame RAZANASETA Joséphine,	CND, MEPSPC
12	Madame RAOZIVELOMANANA Veromanitra	MAEP
13	Madame RAJOELISON Lalanirina Gabrielle	ESSA
14	Madame RABENILALANA Fetra Mihajamanana	ESSA
	Monsieur RAKOTO RATSIMBA Harifidy	ESSA
14	Monsieur RAMAROSANDRATANA Aro Vonjy,	ESSA
15	Monsieur FARATIANA Tsihoara Eugène	ESSA

*ATELIER REGIONAL*

**Evaluation des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité**  
*Cas de la filière crevette à Madagascar*  
**12 et 13 Septembre 2007 dans la région de Boeny**

*PROGRAMME*

**Mercredi, 12 Septembre 2007**

**Maître de cérémonie :** *Michelle ANDRIAMAHAZO (MAEP)*

<b>Horaires</b>	<b>Sessions</b>
<b>8:30 - 9:00</b>	<b>Accueil et enregistrement des participants</b>
<b>9:00 - 9:10</b>	<b>Discours de bienvenue</b> <i>Président du Comité Nationale Directeur –Point Focal MAEP</i>
<b>9:10 – 9:20</b>	<b>Ouverture officielle de l'atelier</b> Autorités locales
<b>9:20 – 9:30</b>	<b>Présentation de l'UNEP</b> <i>Veromanitra RAOZIVELOMANANA, MAEP</i>
<b>9:30 9:40</b>	<b>Présentation du projet</b> <i>Gabrielle RAJOELISON, ESSA-Forêts</i>
<b>9:40 – 10 :00</b>	Pause - café
<b>10:00 – 10:20</b>	<b>Crevetticulture industrielle dans la région de Boeny</b> <i>Andrianirina RALISON, GAPCM</i>
<b>10:20 – 10:30</b>	<b>Impacts de la crevetticulture industrielle sur la diversité biologique : cas de la région de Boeny</b> <i>RANDRIAMIARISOA, SRPRH Boeny</i>
<b>10:30 – 10:40</b>	<b>Commerce et environnement</b> <i>Joséphine RAZANASETA, MESPC</i>
<b>10:40 – 11:30</b>	<b>Questions – Réponses</b>
<b>12 :00</b>	<b>Déjeuner</b>

<b>Horaires</b>	<b>Sessions</b>
<b>14:00 - 14:10</b>	<b>Introduction à l'atelier</b> (objectifs et programme) <i>Mihajamanana RABENILALANA, ESSA-Forêts</i>
<b>14:10 - 14:25</b>	<b>Session 1 : Présentation de la méthode d'évaluation intégrée de l'UNEP</b> <i>Aro Vonjy RAMAROSANDRATANA, ESSA-Forêts</i>
<b>14:25 – 15 :10</b>	<b>Application relative à la problématique liée à la crevetticulture dans la région</b> <i>Eugène T. FARATIANA, ESSA-Forêts - Paulette RAZANATSOA, MAEP</i>
<b>15:10</b>	<b>Pause-café</b>
<b>15:20- 15:35</b>	<b>Session 2: Etude d'Impacts Environnementaux : Approches à Madagascar</b> <i>Gabrielle RAJOELISON, ESSA-Forêts</i>
<b>15:35 - 15:45</b>	<b>Session 3 : Présentation de la méthode adoptée par l'Institution de Recherche</b> <i>Harifidy RAKOTO RATSIMBA, ESSA-Forêts</i>
<b>15:45 -16:10</b>	<b>Exercices sur les impacts de la crevetticulture dans la région</b> <i>Eugène T. FARATIANA, ESSA-Forêts - Paulette RAZANATSOA, MAEP</i>
<b>16:10 – 16:20</b>	<b>Résumé</b> <i>Veromanitra RAOZIVELOMANANA</i>
<b>16:20 – 16:40</b>	<b>Clôture</b>
<b>16:40</b>	<b>Cocktail</b>

## **PROGRAMME**

**Jeudi, 13 Septembre 2007**

<b>Horaires</b>	<b>Sessions</b>
<b>8:30</b>	Visite de la ferme aquacole à Boanamary

## **ANNEXE 5 : Extrait de Discours**

### **Par Monsieur le Président du CND**

#### **Allocution de Monsieur le Président du Comité National Directeur**

*Monsieur le Directeur de la Pêche et des Ressources Halieutiques,*

*Madame le Représentant de la Direction de Développement de la Région de Boeny,*

*Mesdames et Messieurs les Représentants,*

*Mesdames et Messieurs les invités,*

Il m'échoit l'insigne honneur de prendre la parole au nom du CND à cet atelier régional sur le projet « Evaluation intégrée des impacts des politiques liées au commerce sur la biodiversité. Cas de la filière crevettière à Madagascar » avec le financement de l'Union Européenne.

Conscient des enjeux économiques, sociaux, culturels et politiques de l'exploitation des ressources crevettières à Madagascar, les responsables économiques et politiques ainsi que les acteurs économiques cherchent à faire partie intégrale du concept « Développement durable » comme composante essentielle des différentes approches pour une gestion responsable et rationnelles des ressources naturelles économiquement viables et socialement acceptables.

La mise en oeuvre de ce processus de développement durable implique aussi des outils de gestion applicables aux enjeux posés ci-dessus. C'est dans cette optique globale que la situation actuelle de la filière conduit logiquement à un paradigme de l'économicité comme un discipline incontournable. Il admet tous les mécanismes du développement à savoir la gestion des ressources naturelles renouvelables mais non inépuisables ayant comme objectif économique social, culturel et politique pour une exploitation durable.

Cette approche au travers d'une meilleure du secteur, devrait donner des bases objectives et indispensables pour mener à bien la cogestion vivement souhaiter par les uns et les autres de la ressource crevettière à Madagascar. Mais la stratégie choisie n'aura d'aucun effet si les secteurs concernés ne prennent pas leur responsabilité respective en l'occurrence l'état et les acteurs économiques.

*Mesdames et Messieurs,*

C'est la raison pour laquelle nous sommes ici pour cet atelier, les impacts induits de cette évaluation sont de deux ordres :

- Sécurisation des acteurs investisseurs pour une gestion rationnelle de l'exploitation des ressources crevettières en vue d'un développement durable, et
- Intérêt général de tous les acteurs de la filière aussi bien de l'Etat que pour l'Etat afin de prévenir la pérennité de la ressource et des profits générés par l'exploitation.

L'évaluation n'est ni une doctrine, ni une théorie, ni une recette miracle. C'est une approche pragmatique institutionnelle de mise à contribution de l'outil économique pour une gestion des ressources naturelles en bon père de famille.

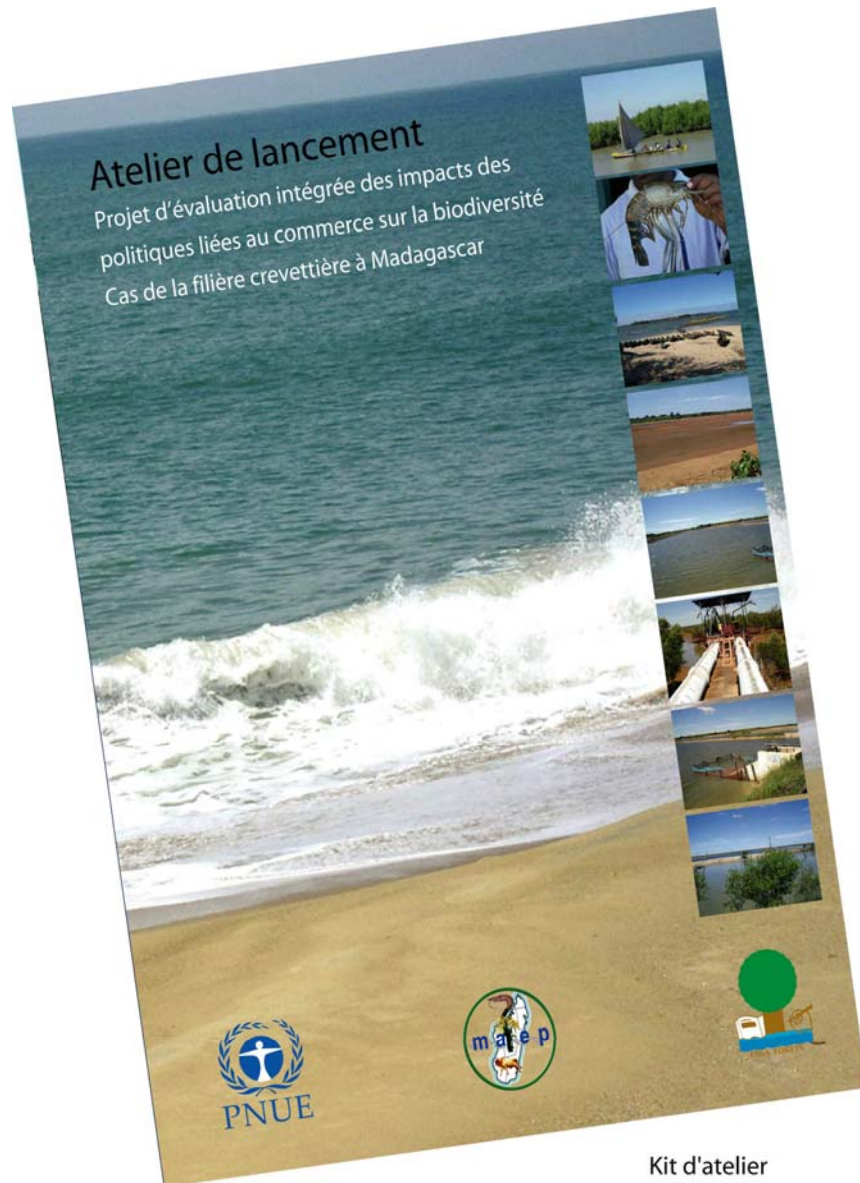
*Mesdames et Messieurs,*

En terminant mon discours, je souhaite la bienvenue à tous les participants et bon séjour à la ville des fleurs.

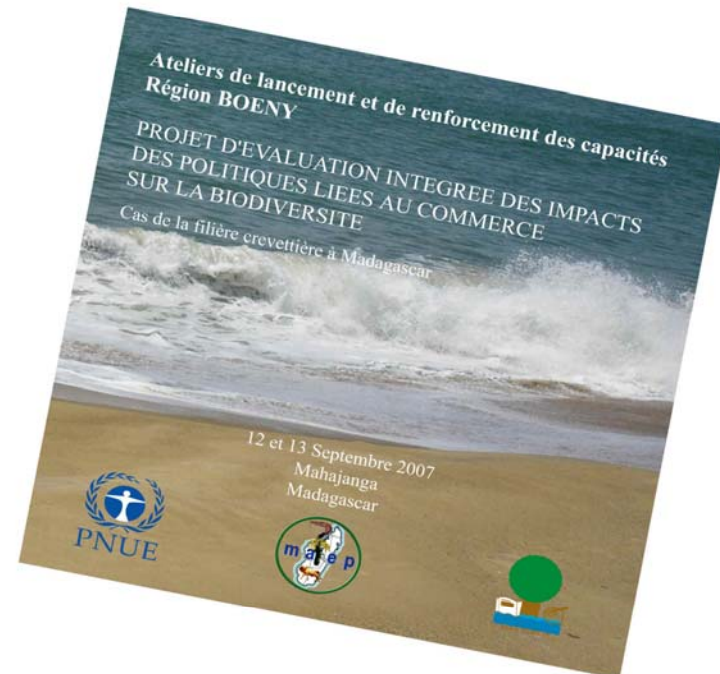
Je vous remercie de votre aimable attention.

Georges RAFOMANANA

**ANNEXE 6 : Kit d'atelier**



Kit d'atelier



CD-ROM contenant les actes et les outils utiles

## **ANNEXE 7 : Orientations des travaux de groupe sur le cadre**

### **EXERCICE 1 : APPLICATION RELATIVE A LA PROBLEMATIQUE LIEE A LA CREVETTICULTURE DANS LA REGION BOENY**

*Tâches et instructions :*

1. Répartir les participants en 3 groupes
  
2. Identifier les problèmes :
  - d'ordre économique (groupe 1)
  - d'ordre social (groupe 2)
  - d'ordre environnemental (groupe 3)

liés à l'aquaculture industrielle de crevettes dans la région Boeny.

3. Désigner un rapporteur par groupe pour présenter les résultats.
  
4. Discuter des résultats présentés.

### **EXERCICE 2 : IMPACTS DE LA CREVETTICULTURE DANS LA REGION BOENY**

*Tâches et instructions :*

1. Trouver les corrélations entre les problèmes identifiés dans les trois dimensions considérées
  
2. Discuter et recommander.
  
3. Ressortir une ébauche de cadre conceptuel.

## **ANNEXE 8 : Résultats des travaux de groupe sur le cadre conceptuel**

### **SOCIAL**

- Conflit foncier (Somapêche/Réfrigepêche)
- Accès des pêcheurs aux mangroves (valankira)
- Respect des us et coutumes
- Doléance
- Vols de crevettes
- Niveau scolaire très bas
- Hygiène et santé
- Flux migratoire

### **ECONOMIQUE**

- Baisse des cours mondiaux
- Augmentation des coûts de production
- Détérioration des termes de l'échange
- Problème de réinvestissement des fonds
- Accès au marché et au crédit
- Coût d'investissement élevé
- Absence de cadre juridique
- Instabilité politique
- Absence de garantie aux investissements

### **ENVIRONNEMENT**

- Implantation des fermes
  - Perturbation de l'écosystème lors de la construction des bassins
  - Pollution de l'air
- Exploitation
  - Perturbation de l'écosystème lors de la construction des bassins
  - Changement de la composition faunistique et floristique
  - Non respect de la hiérarchie au niveau de l'EIE et envoi rapport
  - Sédimentation des déchets et insuffisance des techniciens spécialisés au niveau ONE/CTE
  - Traitement déchets organiques solides
- Commercialisation
  - Problème d'évacuation des déchets (pollution de l'air et changement de la qualité de l'eau
- Emissions SAO